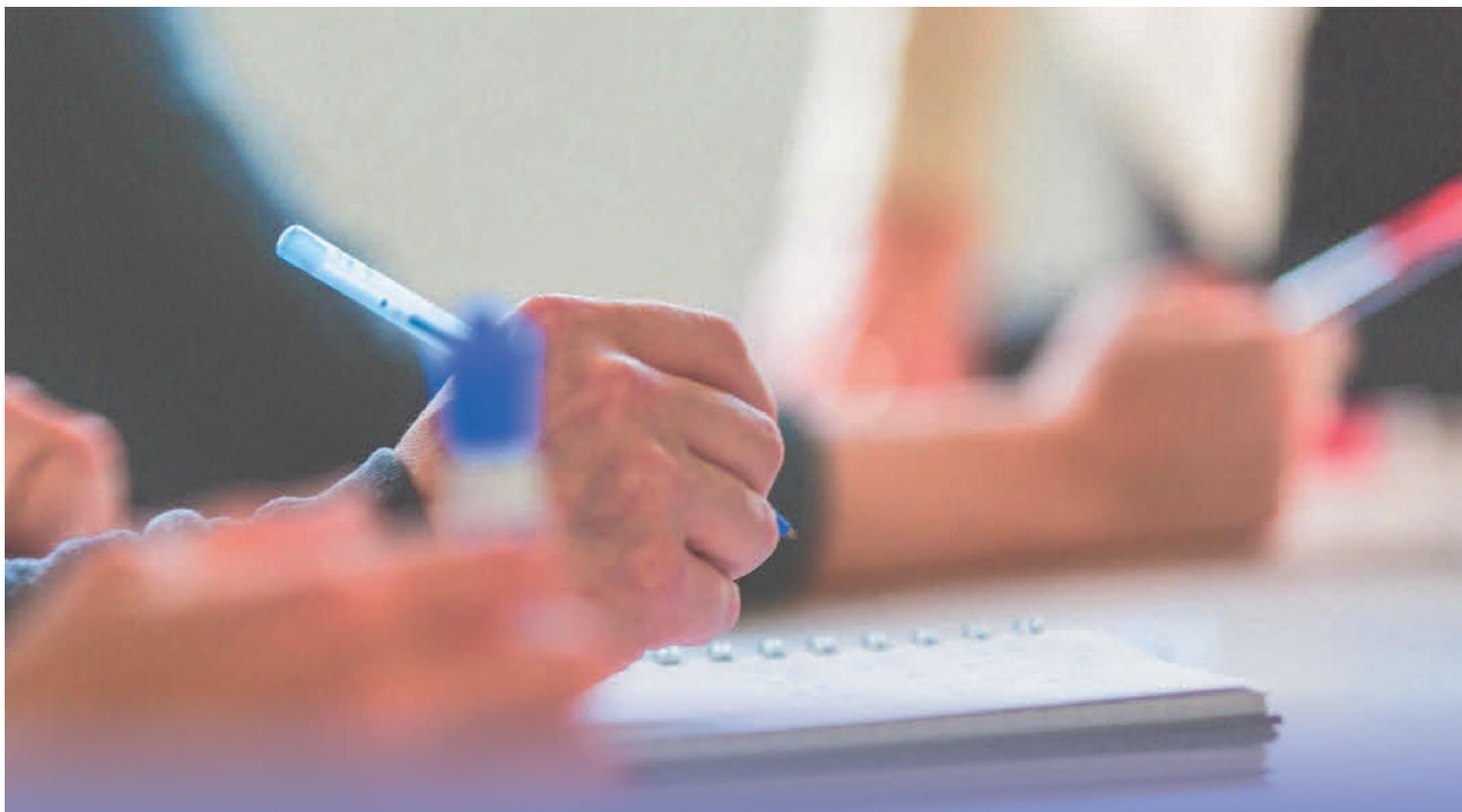




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales
et technologiques

Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques

Le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

Ce guide, élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles¹ des deux modalités d'évaluations :
 - o Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves.
 - o Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :
 - o Exercices courts de vérification des connaissances.
 - o Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.
 - o Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.
- Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. **Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.**

Ces principes et les conseils qui suivent seront mis en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ils sont évidemment pensés dans une situation sanitaire et de continuité pédagogique qui peut évoluer, et auront vocation à être adaptés si cette situation évolue.

Par ailleurs, si ce guide est conçu prioritairement pour faire face aux aménagements de la session 2021, il pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes.

¹ selon le choix de l'établissement validé en conseil d'administration

Sommaire

Enseignements communs	3
Langues vivantes	3
Histoire-géographie	4
Enseignement moral et civique	6
Éducation physique et sportive.....	7
Philosophie	8
Enseignement scientifique (voie générale).....	10
Mathématiques (voie technologique).....	11
Spécialités baccalauréat technologique.....	12
Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	12
Série sciences et technologies de laboratoire (STL)	15
Physique-Chimie et Mathématiques	15
Enseignement de spécialité Biochimie, Biologie et Biotechnologies.....	16
Enseignement de spécialité STL-SPCL	17
Série sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)	20
Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).....	22
Physique-Chimie et Mathématiques	23
Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).....	25
Droit et économie.....	25
Management, sciences de gestion et numérique	26
Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR).....	27
Économie - Gestion hôtelière.....	27
Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement.....	28
Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD).....	30
Spécialités baccalauréat général	33
Arts.....	33
Arts/arts plastiques	34
Arts/arts du cirque.....	37
Arts/danse.....	37
Arts/cinéma-audiovisuel.....	38
Arts/histoire des arts.....	39
Arts/théâtre	41
Arts/musique.....	41
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	45
Humanités, littérature et philosophie	47
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	48
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec).....	50
Mathématiques.....	51
Numérique et sciences informatiques	53
Physique-Chimie.....	55
Sciences de la vie et de la Terre	57
Sciences de l'ingénieur	59
Partie sciences physiques.....	60
Sciences économiques et sociales	62

Humanités, littérature et philosophie

La substitution d'une note de contrôle continu à l'épreuve terminale initialement prévue appelle une réflexion d'ensemble sur les procédures d'évaluation, en particulier sur l'usage et la fonction des notes en cours de formation, en fin de trimestre ou de semestre (sur le bulletin trimestriel ou semestriel).

La note ne résulte pas de la moyenne mécanique des résultats obtenus par l'élève durant le trimestre (ou le semestre pour les établissements qui suivent une telle organisation). Elle traduit le niveau atteint, c'est-à-dire le degré de maîtrise des connaissances, des aptitudes et des activités caractéristiques de l'enseignement Humanités, Littérature et Philosophie.

Au terme de leur réflexion conjointe, le groupe Lettres et le groupe Philosophie de l'IGESR recommandent :

- De diversifier les exercices proposés aux élèves, pour fonder la note sur une variété de travaux et d'appréciations, et de ne pas tenir seulement compte de ceux qui correspondent aux épreuves prévues pour l'examen. Tout travail relevant d'une tâche interprétative ou réflexive peut en théorie être pris en compte et intégré à l'établissement de la note finale.
- De ne pas se lancer dans une course tardive à la notation, en multipliant les exercices ponctuels au statut incertain. Les devoirs à la maison ou les travaux oraux et écrits réalisés dans un enseignement hybride ou à distance ne sont pas à exclure de l'évaluation, dès lors qu'ils traduisent des aptitudes à la réflexion personnelle et à l'interprétation visées par l'enseignement de spécialité.
- Plutôt que de s'en remettre à une moyenne résultant de la simple addition puis division de toutes les notes, de ne pas hésiter à favoriser dans l'établissement de la note finale les résultats ascendants, de manière à rendre compte de la capacité de l'élève, non seulement à atteindre tel ou tel niveau, mais à progresser.
- D'explicitier les procédures de notation auprès des élèves et des familles, et de s'en tenir à des modalités de calcul suffisamment simples.

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est souhaitable qu'au moins deux exercices, comportant les deux parties (interprétation et essai), aient été réalisés au terme de chacun des deuxième et troisième trimestre et évalués comme tels, impliquant à égalité les deux disciplines : l'un, adossé à un texte littéraire ; l'autre, à un texte philosophique.

Les travaux sommatifs, du type « examen blanc », peuvent, s'ils apparaissent révélateurs du niveau atteint, bénéficier d'un coefficient plus important. Toutefois et afin de prendre en compte la diversité des compétences, ils ne peuvent à eux seuls représenter plus de 60% de la note finalement attribuée.

Lorsque plusieurs groupes de la spécialité Humanités, Littérature et Philosophie coexistent au sein d'un même établissement, les professeurs se concertent pour éviter des écarts de notation injustifiés.